

SYNDICAT DE COOPERATION POUR LE PARC NATUREL REGIONAL DES VOSGES DU NORD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMITE SYNDICAL

Séance du 7 mars 2026

Sous la présidence de Serge WEIL

Date de convocation : 27 février 2026
 Nombre de membres en exercice : 49
 Nombre de membres présents : 29
 Nombre de pouvoirs : 9

Nombre de voix totales des membres en exercice : 75
 Nombre de voix membres présents : 43
 Nombre de voix pouvoirs : 13

Etaient présents : Mmes DOH, EHRSTEIN, GLAD, KLEIN, LEDIG, LEHMANN, MUCKENSTURM, SANDER, WEY, MM. BALL, BASTIAN, BERRON, BUFFA, FRAIN, HELMER, HILT, HUBERT, KLIPFEL, LENHARD, MARCHAL, MARMILLOT, MICHEL, MORQUE, PFEFFER, WAHL, WALTER, WEBER. WEIL, WINDSTEIN.

Ont donné procuration : Mmes GUILLIER, KERN, PASTOR, MM. BRUPPACHER, HOFFSESS, MULLER, PETER, SCHMITT, ZINGRAFF.

Voix : 56
 Pour : 56
 Contre : 0
 Abstentions : 0

OBJET : Affectation des résultats du compte financier unique 2025 – budget annexe « Conservation des musées »

VU le décret n° 2014-341 du 16 mars 2014 portant renouvellement du classement du territoire des Vosges du Nord en parc naturel régional,
 VU la charte du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord,
 VU les statuts du Syndicat de coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord,
 VU le compte financier unique 2025 du budget annexe « Conservation des musées »,

Décision : Le Comité Syndical,

- constatant que le compte financier unique du budget annexe « Conservation des Musées » présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2024	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT délibération prise en 2025 sur les résultats 2024	RESULTAT DE L'EXERCICE 2025	RESTES A REALISER 2025	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
				DEPENSES		
				recettes		
INVEST	- €		- €			- €
FONCT	3 142,76 €		24 407,45 €			27 550,21 €

- que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat, décide d'affecter le résultat d'exploitation de 27.550,21 € au budget 2026 comme suit :
 > excédent de fonctionnement reporté (c/002) : 27.550,21 €

Accusé de réception en préfecture
 067-256700691-20260307-CS070326DEL37-DE
 Date de télétransmission : 10/03/2026
 Date de réception préfecture : 10/03/2026

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025		27 550,21 €
Affectation obligatoire :		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		- €
Solde disponible affecté comme suit :		
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)		
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		27 550,21 €
Total affecté au c/ 1068 :		- €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025		
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement		

Pour extrait conforme

La Présidente,

Nathalie MARAJON WITTMULLER

